

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 septembre 2019, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2019.

Etaient présents : Christian LAMBLIN, François ROUET, Danielle DAISER, Ghislain JONNART, Jacques BEAUMONT, Patrick HAGARD, Philippe WACH, Angelica BOVELLO, Saliha GUETIENNE, Henri de COSSE BRISSAC, Frédéric AUGUSTIN

Absents : Shirley CARRAUD, Herveline PIKE, Paula BROUMAULT, Béatrice BOSCOQ

Secrétaire de séance : Henri de COSSE BRISSAC

Le conseil municipal,

A la demande de la moitié des élus présents, il a été souhaité de voter à bulletin secret pour se prononcer à nouveau sur la charte du PNR pour laquelle l'assemblée avait le 5 juillet dernier émis un avis défavorable.

A l'issue du vote à bulletin secret, les résultats ont été les suivants (dépouillement effectué par la 2^e adjointe et le secrétaire de séance) :

Nombre de votants :	11
Enveloppes contenant les bulletins :	11
Votes annulés :	2
Votes exprimés :	9
Pour l'adoption de la charte du PNR :	5
Contre l'adoption de la charte du PNR :	4

La charte du PNR est adoptée et par conséquent les conseillers présents décident à la majorité d'annuler la délibération du 5 juillet relative au refus d'adopter cette charte et de délibérer à nouveau pour l'approuver.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et procédé par vote, décide :

- D'approuver sans réserve la charte révisée du PNR Oise pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion Oise Pays de France.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Le conseil municipal,

Accepte la proposition du SE60 de desserte en électricité de la Plaine de Jouvence en technique souterraine.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018 de la CCAC et du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, n'émet aucune réserve.

Monsieur le Maire,

Fait le point après deux semaines de fonctionnement de la cantine scolaire ouverte dans l'enceinte de l'école primaire.

Pour extrait certifié conforme le 17 septembre 2019

Le Maire,

Christian LAMBLIN

